



SYNDICAT MIXTE
RIA D'ETEL

Contact : 02.97.55.24.48
natura2000@ria-etel.com

Compte-Rendu du Groupe de Travail « PATRIMOINE NATUREL »

GROUPE DE TRAVAIL

« PATRIMOINE NATUREL »

COMPTE-RENDU **RÉUNION DU 17/04/2008**



Présents :

Sophie BODIN	CG56, Gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles
Bérengère FRITZ	CG56, Stagiaire
Jean-Bernard FIAT	ONF, responsable unité territoriale Morbihan/Finistère Sud
Gabriel RIVIERE	Botaniste
Hélène TREMOULIN	Bretagne Vivante
Gwenael DERIAN	Bretagne Vivante
Brigitte LE TURDU	Bretagne Vivante
Martine GERDIL	Eau et Rivières de Bretagne
Benoît LE HUNSEC	EID Atlantique
Gwénola DEMONTMAGNER	Propriétaire foncier,
Jean-Pierre FERRAND	Conseil en Environnement

Charlotte MIMBIELLE (Chargée de mission Natura2000)

Absents excusées :

Serge LANIECE	ONCFS
Gwenal HERVOUET	Conservatoire du Littoral
Franck SIMONET	Groupe Mammalogique Breton
Bernard CLEMENT	Université de Rennes
Françoise ROZE	Université de Rennes
Roger MAHEO	ODEM

Le diaporama présenté lors de cette réunion a été distribué en début de séance à tous les participants.

Introduction

Dans le cadre de la mise en place de la concertation pour l'élaboration du DOCOB, le quatrième groupe de travail, sur le thème « Patrimoine Naturel », s'est réuni Jeudi 17 Avril, dans la salle du conseil municipal de Landévant.

Après avoir exposé l'ordre du jour et le déroulement de la réunion, les participants ont été invités à se présenter lors d'un rapide tour de table.

Rappel : Ordre du Jour

- ✓ La démarche Natura2000 : présentation, le Document d'Objectifs, la concertation,
- ✓ Le site « Rivière d'Étel » : caractéristiques, présentation des habitats naturels,
- ✓ Synthèse des données recueillies
- ✓ Discussion.

Rappel des objectifs de la réunion :

- Apporter les **éléments nécessaires à l'élaboration des diagnostics socio-économique et écologique** afin d'intégrer pleinement les usages et activités menées sur le site, dans le DOCOB,
- **Recueillir le maximum d'informations** concernant la réalité du terrain (cadre réglementaire, organisations locales, pratiques...)
- **Associer dès le début les acteurs et les usagers** à la démarche d'élaboration du DOCOB

POINT 1 : PRESENTATION NATURA 2000

- Voir présentation distribuée en début de réunion (document disponible sur demande auprès de la chargée de mission)

POINT 2 : DISCUSSION

Jean-Pierre FERRAND s'interroge sur la cohérence du périmètre du site. Pourquoi des milieux, sur les communes de Ste Hélène ou Plouhinec notamment, ont été laissés de coté, alors qu'ils forment un ensemble important en terme de superficie, de diversité, d'espèces remarquables?

Charlotte MIMBIELLE précise que le projet d'extension du site « en mer » va permettre de construire un site plus cohérent qui englobera les milieux cités précédemment. Elle propose à l'assemblée de faire un point sur le projet d'extension du site en fin de réunion (point 4 : questions diverses).

Hélène TREMOULIN demande pourquoi le site a été désigné au titre de la directive « Habitats » mais pas au titre de la directive « Oiseaux ».

Charlotte MIMBIELLE répond que les Zones de protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » sont définies sur des critères scientifiques. Conformément à l'application de la

directive « Oiseaux », les ZPS doivent justifier de la présence des espèces de l'annexe 1 de la directive et des milieux naturels qui sont nécessaires à la conservation de ces espèces (sites de reproduction, d'alimentation, en particulier pendant l'élevage des jeunes).

Les ZPS s'appuient principalement sur les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) qui sont un recensement des zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Or, la Ria d'Étel n'a pas été recensée comme ZICO.

Elle précise cependant que les espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » présentes sur le site pourront être mentionnées dans le DOCOB.

Note : L'appellation ZICO est donnée suite à l'application d'un ensemble de critères définis à un niveau international. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- pouvoir être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux côtiers ou d'oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Les critères de sélection font intervenir des seuils chiffrés, en nombre de couples pour les oiseaux nicheurs et en nombre d'individus pour les oiseaux migrateurs et hivernants. De façon générale, les ZICO doivent aussi permettre d'assurer la conservation et la gestion des espèces.

Gwénola DEMONTMAGNER demande si l'installation d'un camping est possible en zone Natura2000.

Charlotte MIMBIELLE répond que tout projet, soumis à autorisation ou déclaration, doit faire l'objet d'une étude d'évaluation des incidences de ce projet sur les habitats d'intérêt communautaire.

Martine GERDIL ajoute que l'installation d'un camping est d'autant moins possible que le projet est situé en zone NDS (zonage de milieux à préserver au titre de la loi Littoral).

Brigitte LE TURDU ajoute qu'il faudra être vigilant sur les divers projets qui pourront voir le jour sur le site et aux alentours. Elle évoque notamment les projets de contournement et de modification du tracé ferroviaire sur la commune de Landévant qui pourraient menacer les zones humides le long du Kergroez. Par ailleurs, dans la même logique, une attention particulière devra être portée aux poissons migrateurs. Des préconisations de gestion pourront être faites en ce sens.

POINT 3 : SYNTHESE DES DONNEES RECUÉILLIES

Le diaporama présenté fait le point sur les données naturalistes recueillies à ce jour par la chargée de mission. Un constat s'impose : très peu d'éléments ont été recueillis, principalement pour les mammifères, les amphibiens et reptiles et pour les invertébrés.

Charlotte MIMBIELLE interpelle les participants pour savoir si d'autres données existent, si des personnes ressources restent encore à contacter et comment améliorer cette synthèse.

Jean-Pierre FERRAND pense qu'il existe d'autres données, et que des informations complémentaires peuvent être trouvées.

Hélène TREMOULIN pense que le Conseil Général avait réalisé une étude sur la loutre.
Sophie BODIN n'a pas connaissance d'une telle étude mais elle s'engage à se renseigner sur l'existence de cette étude.

L'assemblée demande ce qu'il en est des connaissances sur les chiroptères.

Charlotte MIMBIELLE répond qu'elle a d'ores et déjà contacté le GMB ainsi qu'Olivier FARCY de Bretagne Vivante . Aucune étude n'existe à ce jour, des compléments de connaissance devront être prévus.

Charlotte MIMBIELLE interpelle l'assemblée sur la présence de la loutre. En effet, cette espèce est mentionnée dans le Formulaire Standard de Données du site « Rivière d'Étel », cependant, son statut sur le site est très peu connu.

Jean-Pierre FERRAND précise que la loutre est une espèce emblématique et médiatique qui « cache » de nombreuses autres espèces particulièrement intéressantes, d'autant plus que le site offre des milieux très favorable à ces espèces exceptionnelles.

L'assemblée propose à la chargée de mission un certains nombre de contact à prendre :

- ✓ Bernard LE GARFF université de Rennes (atlas des Amphibiens / Reptiles),
- ✓ Martin FILAN,
- ✓ Michel COLIN (pour l'entomologie),
- ✓ Bernard HILION (Atlas des lépidoptères),
- ✓ Célestin KERVADEC (connaissance générale de la Ria et des poissons migrateurs).

POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES

➤ Discussion avec l'Entente Interdépartementale de Démoustication

Benoît LE HUNSEC, chef de service pour le département du Morbihan, est invité à présenter succinctement l'action de l'EID sur le site. Il rappelle que l'EID intervient sur demande des riverains et explique le fonctionnement du moustique (4 stades larvaires, nymphe, émergence).

Puis, il fait le point sur les problèmes rencontrés par l'EID sur le site. En effet, il met en évidence l'envahissement de certaines zones par le baccharis (accès à certaines zones impossible), le pâturage des bêtes dans le marais (modification du milieu et multiplication des gîtes larvaires), le passage de charrues en vue de les nettoyer dans des zones sableuses des marais (pratique très localisée).

Martine GERDIL s'interroge sur les produits de traitement utilisés

Benoît LE HUNSEC répond que le produit utilisé est le Vectobac, larvicide d'origine biologique. En outre, une équipe de l'INRA réalise des études de toxicité. Par ailleurs, à l'échelle du département du Morbihan, un comité de suivi a été mis en place. Composé de scientifiques, d'administrations, de professionnels, ce comité propose une réflexion sur les moyens d'action.

Benoît LE HUNSEC précise que le produit utilisé n'est pas nocif pour les autres espèces car il est bien ciblé. Par ailleurs, il agit par ingestion et non par contact.

Gwenael DERIAN demande s'il existe un problème de résistance au produit.

Benoît LE HUNSEC répond que non, et qu'en outre, l'application du produit est ciblée.

Brigitte LE TURDU constate que la démoustication a démarrée lorsque des constructions proches de zones humides se sont multipliées. Elle s'interroge sur le développement de cette urbanisation.

Gwénola DEMONTMAGNER trouve les traitements de l'EID indispensables car elle a constaté une diminution de la nuisance et ressent un plus grand confort.

Benoît LE HUNSEC ajoute que les traitements menés sur la Ria d'Étel sont manuels : les milieux sont parcourus à pieds et après prospection, les gîtes larvaires sont traités de manière ciblée, à l'aide d'un pulvériseur à dos.

Plus d'informations : <http://www.eidatlantique.eu>

➤ Projet d'extension « Natura2000 en mer »

Charlotte MIMBIELLE précise qu'un projet d'extension du site actuel est à l'étude dans le cadre de la démarche « Natura2000 en mer » mise en œuvre en ce moment sur le territoire français. Cette démarche est pilotée par le préfet en collaboration avec la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement).

Une réunion d'information et de concertation régionale ainsi qu'une réunion locale (pour la Ria d'Étel) ont eu lieu en janvier. Ces réunions ont permis de préciser que le site Natura2000 serait étendu au titre de la directive « Habitats », selon le même découpage que le site existant (zones NDs des Plans Locaux d'Urbanisme).

La DIREN a préparé et envoyé (avril 2008) les dossiers de consultation aux mairies pour avis. Cette consultation devrait durer jusqu'en juin 2008.

Pour tout complément d'information concernant Natura2000 en mer :

<http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr>
Biodiversité et paysage>Natura2000>Natura2000 en mer

CONCLUSION

Au terme des discussions menées lors de cette réunion, Charlotte MIMBIELLE va contacter les personnes mentionnées plus haut afin de compléter les informations recueillies jusqu'à présent.

Tous les participants ont été remerciés, la réunion a pris fin à 20h30.